

LISTING DES CONTROLEURS POUR LA PESEE CERTIFIEE - SAISON 2019-2020

ATTENTION : seules les personnes qui apparaissent en grisé dans le tableau sont assermentées au titre de la police de la chasse et donc autorisées à certifier les pesées sur leur propre société de chasse.

BVL1	<i>Peseur référent</i>	VALLADONT	SERGE	12 RUE DE QUINGEY	25320	BOUSSIERES	06.75.11.47.67
BVL2	<i>Peseur référent</i>	CHABOD	DANIEL	2 RUE DE VAUCENOUS	25440	BARTHERANS	06.42.13.35.69
BVL3	<i>Peseur référent</i>	GELOT	JEAN	4 RUE DE L'ETANG	25290	RUREY	06.07.99.38.70
BVL	A.C.C.A. de ABBANS-DESSOUS	GRENOUILLET	GEORGES	4 CHEMIN DE RECULOZ	25320	ABBANS DESSOUS	06.75.10.07.87
BVL	A.C.C.A. de ABBANS-DESSOUS	GRENOUILLET	JULIEN	2 C CHEMIN DE RECULOZ	25320	ABBANS DESSOUS	06.30.37.86.33
BVL	A.C.C.A. de ABBANS-DESSUS	MANZONI	JEAN-LOUIS	13 RUE JOUFFROY D ABBANS	25440	ABBANS DESSUS	07.72.38.98.40
BVL	A.C.C.A. de BYANS-SUR-DOUBS	GUERRIN	PASCAL	2 RUE DES CARRIERES	25410	VILLARS SAINT GEORGES	06.72.97.18.52
BVL	A.C.C.A. de CHOUZELOT	LANOY	FREDERIC	15 RUE JEAN COMPAGNON	25440	CHOUZELOT	06.77.16.36.18
BVL	A.C.C.A. de FOURG	PASSAQUI	EMMANUEL	17 RUE DE CHAURMONT	25440	FOURG	06.81.88.16.23
BVL	A.C.C.A. de FOURG	LEDUC	CHRISTOPHE	7 LE PREPOST	25440	FOURG	06.12.70.43.48
BVL	A.C.C.A. de LIESLE	DACLIN	DOMINIQUE	11 RUE DE L'AVENIR	25440	LIESLE	06.07.16.31.30
BVL	A.C.C.A de QUINGEY	GOY	CLEMENT	7 CHEMIN DE LA GRANDE PLAINE	25440	CESSEY	06.86.73.90.81
BVL	A.C.C.A. de VILLARS-SAINT-GEORGES	AUBERT	DAMIEN	4 CHEMIN DE REMASSE	25410	VILLARS SAINT GEORGES	06.43.36.39.15
BVL	A.I.C.A. de CHAY - RENNES SUR LOUE	COTE	MICHEL	10 ROUTE DE QUINGEY	25440	ABBANS DESSUS	07.83.58.42.35
BVL	A.I.C.A. de CHAY - RENNES SUR LOUE	CAILLET	JEAN PIERRE	20 RUE PRINCIPALE	25440	CHAY	06.33.89.29.71
BVL	CUSSEY PASCAL	CUSSEY	PASCAL	25 RUE DU DEFFOIS	25610	ARC ET SENANS	06.84.60.56.58
BVL	(L'HALLALI LIESLOIS)	BARDEY	JACQUES	3 RUE DE LA LOUVOTIERE	25440	LIESLE	07.68.67.40.01
BVL	A.C.C.A. de BARTHERANS	BARRAND	DENIS	7 RUE DES MARONNIERS	25440	PAROY	06.61.50.16.60
BVL	A.C.C.A. de BARTHERANS	PELLEGRINI	ANDRE	4 RUE DE VAUCENOUS	25440	BARTHERANS	06.07.06.60.47
BVL	A.C.C.A. de CESSEY	GRANGEOT	MAURICE	1 ROUTE DE CHARNAY	25440	CESSEY	06.86.84.75.92
BVL	A.C.C.A. de CHENECEY-BUILLON	GRESSET	JUSTINE	5 RUE SIMOLIERE	25330	LIZINE	06.86.49.56.93
BVL	A.C.C.A. de COURCELLES-LES-QUINGEY	FROSIO	JEAN MICHEL	6 RUE DE LA LIBERTE	25290	EPEUGNEY	06.84.04.84.65
BVL	A.C.C.A. de ECHAY	BUHON	DANIEL	7 ROUTE DE QUINGEY	25440	ECHAY	06.79.79.46.06
BVL	A.C.C.A. de PALANTINE	ROLLET	DOMINIQUE	1 RUE DES CHARRIERES	25440	PALANTINE	06.51.35.12.80
BVL	A.C.C.A. de RONCHAUX	BUTHIAUX	ERIC	4 IMPASSES DES ALLIES	25440	PAROY	06.82.28.35.42
BVL	A.C.C.A. de ROUHE	FAIVRE	FREDERIC	7A CHEMIN DE L'ECOLE	25440	ROUHE	06.71.85.08.81
BVL	A.I.C.A. de LAVANS-QUINGEY - PESSANS	BARBIER	ALAIN	5 RUE DES CHAZEAX	25440	LE VAL	07.88.68.90.83
BVL	A.I.C.A. de MONTFORT - POINTVILLERS	CHATELAIN	CHRISTOPHE	9 LOTISSEMENT DE L'ECELLOTTE POINTVILLERS	25440	LE VAL	06.79.42.67.66
BVL	A.C.C.A. de BUSY	POITREY	REMI	9 RUE PRINCIPALE	25320	BUSY	06.18.42.89.91

1 - Pour rappel, préalablement à tout transport, un sanglier abattu doit être impérativement marqué. Il appartient au président ou à son délégué de faire appel, à un peseur agréé.

2 - Pour contacter un peseur agréé, le responsable de battue se réfère à la liste officielle des peseurs agréés fournie par la Fédération. Le bon sens veut, pour limiter les déplacements, que le 1er peseur agréé contacté soit choisi sur une commune bordière ou du moins proche de la société de chasse en question. Si ce peseur agréé n'est pas disponible, on pourra alors élargir la recherche.

3 - Si le détenteur ne dispose pas des dispositifs de marquage nécessaires à l'animal prélevé, il doit contacter l'ONCFS et ensuite le peseur référent de son UG, seul dépositaire des bracelets de substitution.

4 - Une fois le lieu et l'heure de rendez-vous calés entre le peseur agréé et la société de chasse (de préférence : à midi à la cabane de chasse, pour un sanglier abattu le matin), le responsable de la battue peut faire vider l'animal, si les conditions climatiques ou le type de blessure (balle de panse) l'exigent. Le cas échéant, un abaque théorique permettra au peseur agréé de déduire le poids plein à partir du poids vidé.

5 - Pour le contrôle, il est du ressort de la société de chasse de mettre à disposition du peseur agréé un peson adapté.

6 - Une fois le contrôle effectué, le peseur agréé appose son étiquette personnalisée sur le cahier de battue

LISTING DES CONTROLEURS POUR LA PESEE CERTIFIEE - SAISON 2019-2020

ATTENTION : seules les personnes qui apparaissent en grisé dans le tableau sont assermentées au titre de la police de la chasse et donc autorisées à certifier les pesées sur leur propre société de chasse.

BVO1	<i>PesEUR référent</i>	GROSJEAN	JEAN	1 BIS CHEMIN DE LA ROCHE	25480	PIREY	06.48.25.38.66
BVO2 et 4	<i>PesEUR référent</i>	TOURNIER	ROGER	10 RUE DE LA SABLIERE	25170	MONCLEY	06.31.45.80.32
BVO3	<i>PesEUR référent</i>	GAY	JEAN LOUIS	2 RUE DE LA CROIX DU CHENE	25480	PIREY	06.76.15.93.10
BVO	A.C.C.A. de BURGILLE	PERRIN	ROBERT	RUE DE LA FONTAINE	25170	BURGILLE	03.81.58.10.89
BVO	A.C.C.A. de BURGILLE	MATHEVON	JULIEN	RUE DU CHATEAU	25170	CHAZOY	06.75.74.77.09
BVO	A.C.C.A. de CORCONDRAZ	POURET	OLIVIER	6 CHEMIN DES GRANDS CHAMPS	25410	CORCONDRAZ	06.88.16.28.14
BVO	A.C.C.A. de CORCONDRAZ	GAVIGNET	YVAN	7, RUE DU CHARMOT	25170	AUDEUX	06.07.81.86.43
BVO	A.C.C.A. de COURCHAPON	GUELDREY	NICOLAS	1 GRANDE RUE	25170	COURCHAPON	06.30.15.78.27
BVO	A.C.C.A. de FERRIERES LES BOIS	MENETRIER	MATTHIEU	15 GRANDE RUE	25410	FERRIERES LES BOIS	06.79.60.31.51
BVO	A.C.C.A. de JALLERANGE	PIERRE	JEAN FRANCOIS	24 GRAND RUE	25170	JALLERANGE	06.79.82.29.85
BVO	A.C.C.A. de LANTENNE-VERTIERE	COULON	JOEL	35 RUE DE LA MAIRIE	25170	LANTENNE VERTIERE	06.89.07.45.00
BVO	A.C.C.A. de LAVERNAY	DEJOUR	MATHIEU	1J RUE DE SAINT VIT	25170	LAVERNAY	06.79.11.62.01
BVO	A.C.C.A. de VILLERS-BUZON	BARTHOD-MALAT	MICHEL	17 C RUE DES VIGNES	25170	VILLERS BUZON	06.70.69.94.12
BVO	A.I.C.A. de MERCEY-LE-GRAND - BERTHELANGE	JACQUOT	GUY	16 RUE DE SAINT VIT	25410	MERCEY LE GRAND	06.77.05.54.64
BVO	A.I.C.A. de MERCEY-LE-GRAND - BERTHELANGE	JACQUOT	CYRIL	1 CHEMIN DE LA MERSOTTE	25410	MERCEY LE GRAND	06.74.30.28.36
BVO	A.C.C.A. de CHAUCENNE	WETZEL	FREDERIC	5 BIS RUE DE LA CASCADE	25720	BEURE	06.77.59.18.35
BVO	A.C.C.A. de CHEVIGNEY SUR L'OGNON	BIGOT	FABRICE	7 RUE DU VERT COTEAU	25170	CHEVIGNEY SUR L'OGNON	06.43.07.80.46
BVO	A.C.C.A. de EMAGNY	STEHLY	PAUL	28 ROUTE DE MONCLEY	25170	EMAGNY	06.26.80.56.20
BVO	A.C.C.A. de PELOUSEY	CUBY	YVAN	2 RUE DU LAVOIR	25170	CHAMPVANS LES MOULINS	06.87.44.57.41
BVO	A.C.C.A. de AVANNE- AVENEY	AYMONNIN	JEROME	5 RUE RENE PAILLARD	25720	AVANNE AVENEY	06.68.47.23.24
BVO	A.C.C.A. de AVANNE- AVENEY	TURBIARZ	FRANCOIS	137 RUE DE DOLE	25000	BESANCON	06.82.90.72.90
BVO	A.C.C.A. de BOUSSIERES	VALLADONT	SERGE	12 RUE DE QUINGEY	25320	BOUSSIERES	06.75.11.47.67
BVO	A.C.C.A. de CHEMAUDIN	DODANE	FRANCOIS	8 RUE DES CHAUVIERES	25320	CHEMAUDIN ET VAUX	06.47.99.45.22
BVO	A.C.C.A. de DANNEMARIE-SUR-CRETE	PERREUX	JULIEN	5 RUE COMBE NITAZ	25410	DANNEMARIE SUR CRETE	06.27.79.72.84
BVO	A.C.C.A. de MONTFERRAND-LE-CHÂTEAU	GAILLOT	YVES	5 RUE DE RANCENAY	25320	MONTFERRAND LE CHATEAU	06.80.20.52.37
BVO	A.C.C.A. de OSSELLE-ROUTELLE	TISSERAND	ROGER	6 RUE DU PORTAIL DE ROCHE	25320	OSSELLE	06.45.84.90.61
BVO	A.C.C.A. de POUILLEY-FRANÇAIS	PELLEGRINI	STEPHANE	7 RUE DES CHAMPS	25410	POUILLEY FRANCAIS	06.46.85.62.57
BVO	A.C.C.A. de POUILLEY-FRANÇAIS	GOTILLOT	GERARD	20 RUE DE LA JOLIOTTE	25410	POUILLEY FRANCAIS	
BVO	A.C.C.A. de POUILLEY-LES-VIGNES	JACQUINOT	FABIEN	4 BIS ROUTE DE ROUFFANGE	39350	PAGNEY	06.42.42.98.34
BVO	A.C.C.A. de RANCENAY	GENEVOIS	VICTOR	2 RUE PRINCIPALE	25320	RANCENAY	06.79.80.38.01
BVO	A.C.C.A. de SAINT-VIT	COURTOIS	SERGE	916 CHEMIN MOULIN BENUSSE	25410	SAINT VIT	06.68.08.89.97
BVO	A.C.C.A. de SAINT-VIT	BUFFET	MICHEL	10 RUE D'OUGNEY	25410	SAINT VIT	06.87.26.68.26
BVO	A.C.C.A. de TORPES	DUFAU	MICHEL	1 RUE DE LA FELIE	25770	FRANCOIS	06.88.49.34.87
BVO	A.C.C.A. de VAUX-LES-PRES	GROSJEAN	JEAN	1 BIS CHEMIN DE LA ROCHE	25480	PIREY	06.48.25.38.66
BVO	A.I.C.A. de la crête (CHEMAUDIN - DANNEMARIE SUR CRETE)	STEIN	JEAN FRANCOIS	7 RUE DU CHATEAU D'EAU	25320	CHEMAUDIN et VAUX	06.80.53.16.76
BVO	A.I.C.A. de LA CRETE Sud A36	TELES	LAURENT	27 RUE DU PIEMONT	25000	BESANCON	06.70.96.78.91

1 - Pour rappel, préalablement à tout transport, un sanglier abattu doit être impérativement marqué. Il appartient au président ou à son délégué de faire appel, à un peseur agréé.

2 - Pour contacter un peseur agréé, le responsable de battue se réfère à la liste officielle des peseurs agréés fournie par la Fédération. Le bon sens veut, pour limiter les déplacements, que le 1er peseur agréé contacté soit choisi sur une commune bordière ou du moins proche de la société de chasse en question. Si ce peseur agréé n'est pas disponible, on pourra alors élargir la recherche.

3 - Si le détenteur ne dispose pas des dispositifs de marquage nécessaires à l'animal prélevé, il doit contacter l'ONCFS et ensuite le peseur référent de son UG, seul dépositaire des bracelets de substitution.

4 - Une fois le lieu et l'heure de rendez-vous calés entre le peseur agréé et la société de chasse (de préférence : à midi à la cabane de chasse, pour un sanglier abattu le matin), le responsable de la battue peut faire vider l'animal, si les conditions climatiques ou le type de blessure (balle de panse) l'exigent. Le cas échéant, un abaque théorique permettra au peseur agréé de déduire le poids plein à partir du poids vidé.

5 - Pour le contrôle, il est du ressort de la société de chasse de mettre à disposition du peseur agréé un peson adapté.

6 - Une fois le contrôle effectué, le peseur agréé appose son étiquette personnalisée sur le cahier de battue

LISTING DES CONTROLEURS POUR LA PESEE CERTIFIEE - SAISON 2019-2020

ATTENTION : seules les personnes qui apparaissent en grisé dans le tableau sont assermentées au titre de la police de la chasse et donc autorisées à certifier les pesées sur leur propre société de chasse.

CVR1	<i>PesEUR référent</i>	BONY	MICHEL	CIDEX 5 - 10, RUE DES PLANCHES	25340	FONTAINE LES CLERVAL	06.43.06.28.72
CVR2	<i>PesEUR référent</i>	BONNARANG	NORBERT	37 ROUTE DE BELFORT	25250	MEDIERE	06.24.62.41.04
CVR3	<i>PesEUR référent</i>	GRANDMAISON	FREDERIC	1 RUE DES CERISIERS	25550	ECHENANS	07.61.41.19.45
CVR	A.C.C.A. de ABBENANS	OBERON	ALAIN	10 CHEMIN DE CHASSEIGNE	25340	ABBENANS	06.60.22.37.70
CVR	A.C.C.A. de FONTAINE-LES-CLERVAL	CEDOZ	SEBASTIEN	RUE SUR LE MONT	25340	FONTAINE LES CLERVAL	06.70.11.09.44
CVR	A.C.C.A. de FONTENELLE-MONTBY	BAVEREY	CHRISTIAN	5 RUE DE LA POMMERAYE	25340	FONTENELLE MONTBY	06.75.42.72.21
CVR	A.C.C.A. de FONTENELLE-MONTBY	LENOIR	JUDICAE	9 RUE DU CHATEAU D'EAU	25340	FONTENELLE MONTBY	06.60.64.88.61
CVR	A.C.C.A. de GONDENANS-LES-MOULINS	DUCRAY	LAURENT	11 RUE DU CHATEAU	25680	GONDENANS LES MOULINS	06.65.41.79.44
CVR	A.C.C.A. de MESANDANS	BELFORT	OLIVIER	3 RUE DU FOURNEAU	25680	MESANDANS	06.82.92.09.90
CVR	A.C.C.A. de POMPIERRE-SUR-LE-DOUBS	MONNIN	JEAN ERIC	12 RUE DES JUIFS	25340	POMPIERRE SUR DOUBS	06.34.51.96.25
CVR	A.C.C.A. de SOYE	CRUCET	LOUIS	11 RUE DE LA VEUE	25250	SOYE	06.89.75.41.11
CVR	A.C.C.A. de VERGRANNE	PIGNON	HUGUES	32 RUE DU MOULIN VERMORET	25110	BAUME LES DAMES	06.06.56.74.37
CVR	A.C.C.A. de VIETHOREY	HUGUENIN	JEAN	MALPLANCHE	25340	VIETHOREY	06.89.25.55.26
CVR	A.I.C.A. de MANCENANS - APPENANS	PERRIGUEY	JEAN BAPTISTE	16 RUE DE L'ABBAYE	25250	MANCENANS	06.30.13.46.72
CVR	A.I.C.A. de MANCENANS - APPENANS	PERRIGUEY	MICHEL	2 RUE DES ECOLES	25250	MANCENANS	06.89.51.90.22
CVR	A.I.C.A. de MANCENANS - APPENANS	GRAND	ROBERT	11 RUE DE L'ABBAYE	25250	MANCENANS	06.33.20.37.71
CVR	A.C.C.A. de ARCEY	HARTMANN	YANNICK	40 RUE DE LA 5 EME DB	25750	ARCEY	06.88.88.89.33
CVR	A.C.C.A. de ARCEY	DUPIN	GERARD	23, RUE DU STADE	25750	ARCEY	06.70.77.93.77
CVR	A.C.C.A. de BAVANS	REBERT	ANDRE	27 RUE DU BOIS JOLI	25550	BAVANS	06.33.69.09.57
CVR	A.C.C.A. de BAVANS	BONGEOT	JACQUES	44 RUE DES ROSSIGNOLS	25550	BAVANS	06.76.39.97.26
CVR	A.C.C.A. de BEUTAL	LINGLOIS	THOMAS	19 RUE DES CHESNAIES	25250	ONANS	06.11.46.07.16
CVR	A.C.C.A. de DESANDANS	PERNIN	PHILIPPE	2 RUE DES CHENEVIERS	25750	DESANDANS	06.77.75.78.92
CVR	A.C.C.A. de GEMONVAL	PIERROT	GILLES	4 RUE DES ELONGEOTS	25750	SEMONDANS	06.76.61.53.57
CVR	A.C.C.A. de LONGEVILLE-SUR-LE-DOUBS	VERON	GERARD	11 RUE DE LA COUR	25260	LONGEVILLE SUR DOUBS	06.22.68.94.59
CVR	A.C.C.A. de LONGEVILLE-SUR-LE-DOUBS	AUBERT	DAVID	1 RUE DU TEMPLE	25260	LONGEVILLE SUR DOUBS	06.08.22.78.43
CVR	A.C.C.A. de LOUGRES	GUEY	PHILIPPE	7 RUE DE LA CURTINE	25260	MONTENOIS	06.86.65.06.63
CVR	A.C.C.A. de MEDIERE	BONNARANG	DAVID	17 BIS RUE DU CREPENOT	25250	MEDIERE	06.33.59.03.61
CVR	A.C.C.A. de MEDIERE	LEGROS	FREDERIC	39 ROUTE DE BELFORT	25250	MEDIERE	06.79.95.04.58
CVR	A.C.C.A. de MONTENOIS	QUARTIER DIT MAIRE	ERIC	31 RUE DE LA PIERRE	25260	MONTENOIS	06.60.75.46.55
CVR	A.C.C.A. de MONTENOIS	GUEY	PHILIPPE	7 RUE DE LA CURTINE	25260	MONTENOIS	06.86.65.06.63
CVR	A.I.C.A. d'ETRAPPE - GENEY	HACQUEMAND	PASCAL	1 RUE DE LA FEUILLEE	25250	ETRAPPE	06.72.90.00.84
CVR	A.I.C.A. d'ETRAPPE - GENEY	MAGNIEN	FABRICE	RUE DES NOYERS	25250	ETRAPPE	06.30.21.48.72
CVR	A.C.C.A. de BETHONCOURT	DISLA	GAETAN	23 RUE DES GERANIUMS	25250	BLUSSANS	06.33.55.15.96
CVR	A.C.C.A. de BETHONCOURT	BRETAGNE	YVES	1 C RUE DE LA RESISTANCE	25200	BETHONCOURT	06.22.29.05.38
CVR	A.C.C.A. de DUNG	BARBIER	GILLES	11 RUE DU TISSAGE	25400	EXINCOURT	06.87.57.77.68
CVR	A.C.C.A. de ISSANS	MULLER	THIERRY	13 RUE DES NAYOTTES	25550	ISSANS	06.08.18.88.55
CVR	A.C.C.A. de ISSANS	MOREL	PATRICK	21 RUE DU JOLY BOIS	25150	VILLARS SOUS ECOT	06.71.79.61.02
CVR	A.C.C.A. de NOMMAY	CHATELAIN	MICHEL	14 GRANDE RUE	25600	NOMMAY	06.50.61.71.72
CVR	A.C.C.A. de PRESENTEVILLERS	HAMERI	SMAN	14 RUE DE BAVANS	25550	PRESENTEVILLERS	06.87.27.80.67
CVR	A.C.C.A. de SAINTE-SUZANNE	RICHARDIN	SYLVAIN	9 BIS GRAND RUE	70400	CHENEBIER	06.71.71.62.67
CVR	A.C.C.A. de SEMONDANS	DEGRET	PHILIPPE	24 GRANDE RUE	25750	AIBRE	06.81.09.99.62
CVR	A.C.C.A. de VERNY (LE)	PAVILLARD	DAVID	15 RUE DE LA FORGE	25750	DESANDANS	06.50.28.04.02

1 - Pour rappel, préalablement à tout transport, un sanglier abattu doit être impérativement marqué. Il appartient au président ou à son délégué de faire appel, à un peseur agréé.

2 - Pour contacter un peseur agréé, le responsable de battue se réfère à la liste officielle des peseurs agréés fournie par la Fédération. Le bon sens veut, pour limiter les déplacements, que le 1er peseur agréé contacté soit choisi sur une commune bordière ou du moins proche de la société de chasse en question. Si ce peseur agréé n'est pas disponible, on pourra alors élargir la recherche.

3 - Si le détenteur ne dispose pas des dispositifs de marquage nécessaires à l'animal prélevé, il doit contacter l'ONCFS et ensuite le peseur référent de son UG, seul dépositaire des bracelets de substitution.

4 - Une fois le lieu et l'heure de rendez-vous calés entre le peseur agréé et la société de chasse (de préférence : à midi à la cabane de chasse, pour un sanglier abattu le matin), le responsable de la battue peut faire vider l'animal, si les conditions climatiques ou le type de blessure (balle de panse) l'exigent. Le cas échéant, un abaque théorique permettra au peseur agréé de déduire le poids plein à partir du poids vidé.

5 - Pour le contrôle, il est du ressort de la société de chasse de mettre à disposition du peseur agréé un peson adapté.

6 - Une fois le contrôle effectué, le peseur agréé appose son étiquette personnalisée sur le cahier de battue

LISTING DES CONTROLEURS POUR LA PESEE CERTIFIEE - SAISON 2019-2020

ATTENTION : seules les personnes qui apparaissent en grisé dans le tableau sont assermentées au titre de la police de la chasse et donc autorisées à certifier les pesées sur leur propre société de chasse.

EDD1	<i>Peseur référent</i>	JUBIN	PAUL	3 CHEMIN DE DERRIERE SEUILLET	25500	LES COMBES	06.07.77.16.76
EDD2	<i>Peseur référent</i>	NORMAND	JEAN LOUIS	18 AVENUE DE MONTJOUX	25000	BESANCON	06.08.99.13.07
EDD3	<i>Peseur référent</i>	LOYON	CLOVIS	13 RUE DE L'EGLISE	25620	CHARBONNIERES LES SAPINS	06.16.13.27.61
EDD4	<i>Peseur référent</i>	FEUVRIER	MICHEL	1 RUE DE FRESNES	25210	BONNETAGE	06.75.50.31.26
EDD	A.C.C.A. de GILLEY	LOUVET	JORDAN	6 RUE DU CRET	25650	GILLEY	06.88.64.19.83
EDD	A.C.C.A. de PLAIMBOIS-VENNES	DUFFAIT	PATRICE	2 CHEMIN DE LA COMBOTTE	25390	PLAIMBOIS VENNES	06.32.42.41.44
EDD	A.C.C.A. de SAINT-JULIEN-LES-RUSSEY	VAUTHIER	JEREMY	31 RUE JOSEPH MONTRAVERS	25430	SANCEY	06.70.02.65.04
EDD	A.C.C.A. de VENNES	RENAUD	MICHEL	4 CHAMP DE LA CROIX	25390	VENNES	06.71.99.82.67
EDD	A.I.C.A. de LUHIER (LE) - MONTBELIARDOT	GLORIOD	MICKAEL	LES FRUITIERES	25210	MONTBELIARDOT	06.70.92.89.25
EDD	A.C.C.A. de CERNAY L'EGLISE	DESBROSSE	WILLIAM	2 LOTISSEMENT EN CAMPENEY	25120	CERNAY L'EGLISE	06.27.71.26.48
EDD	A.C.C.A. de DAMPRICHARD	MOUREAUX	PIERRE	LA MONTEE	25450	DAMPRICHARD	06.86.91.29.68
EDD	A.C.C.A. de ECORCES (LES)	PERROT	ERICK	5 RUE DES FOURNEAUX	25140	LES ECORCES	06.89.85.25.71
EDD	A.C.C.A. de ECORCES (LES)	MERCIER	JEAN CLAUDE	69 GRANDE RUE	25430	SANCEY	06.06.65.22.30
EDD	A.C.C.A. de FONTENELLES (LES)	GLASSON	CHRISTOPHE	6 RUE DU CHATELOT	25210	MONTBELIARDOT	06.76.55.70.84
EDD	A.C.C.A. de FRAMBOUHANS	RELANGE	JEROME	15 RUE DU CROTOT	25140	FRAMBOUHANS	06.87.63.65.63
EDD	A.C.C.A. de MAICHE	LOURENCO	CARLOS	23 RUE DU JAY	25120	MAICHE	06.08.26.02.58
EDD	A.C.C.A. de MANCENANS-LIZERNE	LUTHI	JEAN CLAUDE	2 RUE SOUS LE RANG	25120	MANCENANS LIZERNE	06.85.02.78.25
EDD	A.C.C.A. de THIEBOUHANS	CHATELAIN	GERARD	14 RUE PRINCIPALE	25470	THIEBOUHANS	06.30.96.89.37
EDD	A.C.C.A. de BELIEU (LE)	PERRET-GENTIL	THIERRY	RUE DE LA GRIOTTE	25500	LE BELIEU	03.81.67.03.05
EDD	A.C.C.A. de BOSSE (LA)	JACQUOT	JEAN PASCAL	1 RUE CHAMPS FAVOLOTS	25210	LA BOSSE	06.32.70.93.14
EDD	A.C.C.A. de FINS (LES)	REGNIER	PASCAL	14 ROUTE DU MONT VOUILLOT	25500	LES FINS	06.76.25.65.09
EDD	A.C.C.A. de MEMONT (LE)	RONDOT	DANIEL	17 RUE LE CLOS BECQUET	25500	LE BELIEU	06.84.32.80.91
EDD	A.C.C.A. de NOEL-CERNEUX	CHAPATTE	BERNARD	1 RUE DE L'ABBE SAULNIER	25500	NOEL CERNEUX	06.76.01.24.71
EDD	A.C.C.A. de RUSSEY (LE)	JACQUOT	JEAN PASCAL	1 RUE CHAMPS FAVOLOTS	25210	LA BOSSE	06.32.70.93.14
EDD	A.C.C.A. LE BARBOUX	RONDOT	DENIS	3,ROUTE DES BAUJOTS	25210	LE BARBOUX	06.75.03.15.34
EDD	A.C.C.A. LE NARBIEF	RENAUD	JULIAN	2 BIS RUE DE NEUCHATEL	25500	MONTLEBON	06.33.52.47.72

1 - Pour rappel, préalablement à tout transport, un sanglier abattu doit être impérativement marqué. Il appartient au président ou à son délégué de faire appel, à un peseur agréé.

2 - Pour contacter un peseur agréé, le responsable de battue se réfère à la liste officielle des peseurs agréés fournie par la Fédération. Le bon sens veut, pour limiter les déplacements, que le 1er peseur agréé contacté soit choisi sur une commune bordière ou du moins proche de la société de chasse en question. Si ce peseur agréé n'est pas disponible, on pourra alors élargir la recherche.

3 - Si le détenteur ne dispose pas des dispositifs de marquage nécessaires à l'animal prélevé, il doit contacter l'ONCFS et ensuite le peseur référent de son UG, seul dépositaire des bracelets de substitution.

4 - Une fois le lieu et l'heure de rendez-vous calés entre le peseur agréé et la société de chasse (de préférence : à midi à la cabane de chasse, pour un sanglier abattu le matin), le responsable de la battue peut faire vider l'animal, si les conditions climatiques ou le type de blessure (balle de panse) l'exigent. Le cas échéant, un abaque théorique permettra au peseur agréé de déduire le poids plein à partir du poids vidé.

5 - Pour le contrôle, il est du ressort de la société de chasse de mettre à disposition du peseur agréé un peson adapté.

6 - Une fois le contrôle effectué, le peseur agréé appose son étiquette personnalisée sur le cahier de battue

LISTING DES CONTROLEURS POUR LA PEESE CERTIFIEE - SAISON 2019-2020

ATTENTION : seules les personnes qui apparaissent en grisé dans le tableau sont assermentées au titre de la police de la chasse et donc autorisées à certifier les pesées sur leur propre société de chasse.

EDO1	<i>Peseur référent</i>	BLANCHOU	COLETTE	20 RUE DE L'ANCIEN MOULIN	25870	BONNAY	06.81.13.25.44
EDO2	<i>Peseur référent</i>	PETITE	FLORIAN	10 C RUE PRINCIPALE	25640	BATTENANS LES MINES	06.42.24.75.63
EDO3	<i>Peseur référent</i>	COLOTTE	JEROME	RUE DE LA CITADELLE	25110	VERNE	06.07.91.40.71
EDO4	<i>Peseur référent</i>	MOUILLET	MICHEL	2 RUE HAUT FOURNEAU DE LA FORGE	25680	MONTAGNEY SERVIGNEY	06.72.57.64.47
EDO	A.C.C.A. de VENISE	MERCIER	DYLAN	6 RUE DU MOULIN	25870	VENISE	07.86.83.16.55
EDO	A.C.C.A. de VIEILLEY	PELLIER	OLIVIER	1 B CHEMIN DE MEREY	25870	VIEILLEY	06.88.32.23.28
EDO	A.C.C.A. de VIEILLEY	VIENT	GUILLAUME	43B RUE DU GENERAL CHARLES DE GAULLE	25870	VIEILLEY	07.85.62.35.69
EDO	A.C.C.A. de VIEILLEY Nord A36	VIENT	GUILLAUME	43B RUE DU GENERAL CHARLES DE GAULLE	25870	VIEILLEY	07.85.62.35.69
EDO	A.I.C.A. de BONNAY / TALLENAY	VUILLIER	PATRICK	1 CHEMIN DES SAPINS	25870	BONNAY	06.07.05.89.18
EDO	A.I.C.A. de BONNAY / TALLENAY	COLOTTE	DOMINIQUE	102 ROUTE DE CROMARY	25870	VIEILLEY	06.87.35.34.69
EDO	A.I.C.A LA THUVA (THUREY LE MONT - VALLEROY)	PIROUTET	MATHIEU	1 RUE DES MORTS	70190	BEAUMOTTE AUBERTANS	06.32.76.08.69
EDO	A.C.C.A. de AMAGNEY	PERROT	ANDRE	14 RUE DES VIGNES	25220	VAIRE LE PETIT	06.72.39.60.64
EDO	A.C.C.A. de BESANÇON	LHUIILLIER	ALAIN	5 RUE DE FRANCHE COMTE	25000	BESANCON	06.73.44.81.62
EDO	A.C.C.A. de BESANÇON	GRY	JEAN PIERRE	5 RUE DE LA CONCORDE	25000	BESANCON	06.41.75.96.31
EDO	A.C.C.A. de BESANÇON	CLERC	DIDIER	3 ROUTE DE BRUSSEY	70150	MARNAY	06.83.93.01.87
EDO	A.C.C.A. de FOURBANNE	BRANGET	ALEXIS	1 RUE DE LA PLANCHOTTE	25110	FOURBANNE	06.41.75.43.35
EDO	A.C.C.A. de LAISSEY	ROLLAND	FRANCOIS	2 BIS GRANDE RUE	25820	LAISSEY	06.56.81.13.73
EDO	A.C.C.A. de MARCHAUX Sud A36	PEDROSA	PHILIPPE	18 ROUTE DE L'ARCADE	70230	LARIANS	06.63.27.79.82
EDO	A.C.C.A. de OUGNEY-DOUVOT	BRANGET	ALEXIS	1 RUE DE LA PLANCHOTTE	25110	FOURBANNE	06.41.75.43.35
EDO	A.C.C.A. de ROULANS	GARNIER	ANDRE	29 GRANDE RUE	25640	ROULANS	06.23.66.07.03
EDO	A.C.C.A. de VAIRE-LE-PETIT	GUEDON	DAVID	2 RUE DU STADE	25360	OSSE	06.79.09.49.17
EDO	A.I.C.A. de ROCHE LEZ BEAUPRE/ NOVILLARS	VADOT	JEAN-PIERRE	19C RUE DE BEAUPRE	25220	ROCHE LEZ BEAUPRE	06.83.49.14.66
EDO	A.I.C.A. de ROCHE LEZ BEAUPRE/ NOVILLARS	VADOT	BRIGITTE	1 RUE DE LA CITADELLE	25110	VERNE	06.07.91.40.71
EDO	A.C.C.A. de GOUHELANS	FOLTETE	JOEL	9 CHEMIN DE LA COTE	25680	GOUHELANS	06.74.78.41.60
EDO	A.C.C.A. de TROUVANS	REMY	CHRISTOPHE	2 RUE DES VERGERS	25680	TROUVANS	06.07.12.87.79
EDO	A.I.C.A. de BAUME LES DAMES Nord A36	FRANCHINI	CHRISTOPHE	1 RUE DE L HELVETIE	25110	BAUME LES DAMES	06.75.42.01.00
EDO	C.P. RUE MARCEL	RUE	MARCEL	1 RUE DE LA MAIRIE	70000	ANDELARRE	06.75.20.60.25

1 - Pour rappel, préalablement à tout transport, un sanglier abattu doit être impérativement marqué. Il appartient au président ou à son délégué de faire appel, à un peseur agréé.

2 - Pour contacter un peseur agréé, le responsable de battue se réfère à la liste officielle des peseurs agréés fournie par la Fédération. Le bon sens veut, pour limiter les déplacements, que le 1er peseur agréé contacté soit choisi sur une commune bordière ou du moins proche de la société de chasse en question. Si ce peseur agréé n'est pas disponible, on pourra alors élargir la recherche.

3 – Si le détenteur ne dispose pas des dispositifs de marquage nécessaires à l'animal prélevé, il doit contacter l'ONCFS et ensuite le peseur référent de son UG, seul dépositaire des bracelets de substitution.

4 - Une fois le lieu et l'heure de rendez-vous calés entre le peseur agréé et la société de chasse (de préférence : à midi à la cabane de chasse, pour un sanglier abattu le matin), le responsable de la battue peut faire vider l'animal, si les conditions climatiques ou le type de blessure (balle de panse) l'exigent. Le cas échéant, un abaque théorique permettra au peseur agréé de déduire le poids plein à partir du poids vidé.

5 - Pour le contrôle, il est du ressort de la société de chasse de mettre à disposition du peseur agréé un peson adapté.

6 - Une fois le contrôle effectué, le peseur agréé appose son étiquette personnalisée sur le cahier de battue

LISTING DES CONTROLEURS POUR LA PESEE CERTIFIEE - SAISON 2019-2020

ATTENTION : seules les personnes qui apparaissent en grisé dans le tableau sont assermentées au titre de la police de la chasse et donc autorisées à certifier les pesées sur leur propre société de chasse.

LL1	<i>PesEUR référent</i>	BREUILLARD	PATRICE	15 RUE ALPHONSE DELACROIX , ALAISE	25330	ETERNOZ	06.69.27.66.60
LL2	<i>PesEUR référent</i>	SALOMON	DANIEL	7 RUE NEUVE	25330	REUGNEY	06.07.27.12.92
LL3	<i>PesEUR référent</i>	FORNARA LANDRY	MARIE CLAUDE	8 ROUTE DE SUCHAUX	25580	ECHEVANNES	06.88.92.94.69
LL	A.C.C.A. de ETERNOZ-HAUT LISON	JOUFFROY	HERVE	18 RUE DE LA VILLE HAUTE	25111	MONTGESOYE	06.76.05.50.12
LL	A.C.C.A. de MYON	THIBOUT	GERARD	7 RUE DES VIGNES	25440	MYON	06.24.29.08.10
LL	A.C.C.A. de MYON	BARTHOD-MALAT	MICHEL	17 C RUE DES VIGNES	25170	VILLERS BUZON	06.70.69.94.12
LL	BOUCHET Jean-Paul	INNESTI	FLAVIEN	38 RUE DES SEIGNES	25650	GILLEY	06.87.34.99.32
LL	A.C.C.A. de AMATHAY-VESIGNEUX	FLON	DANIEL	8 RUE DU CHAZAL	25330	AMATHAY VESIGNEUX	06.74.58.08.76
LL	A.C.C.A. de CHANTRANS	AUBRY	LUDOVIC	14 RUE DES PLANCHES DU CRAY	25510	PIERREFONTAINE LES VARANS	06.75.13.02.78
LL	A.C.C.A. de CHANTRANS	AUBRY	GAETAN	6 ROUTE DE NANS SOUS SAINTE-ANNE	25330	ETERNOZ	06.73.20.44.68
LL	A.C.C.A. de CLERON	MOUGET	DOMINIQUE	4 RUE DU PRELOT	25330	CLERON	06.37.31.50.14
LL	A.C.C.A. de DESERVILLERS	BULLE	BERNARD	7 RUE DE L'EGLISE	25330	DESERVILLERS	06.32.13.88.16
LL	BRIQUEZ PHILIPPE	MENETRIER	LOUIS	2 RUE DES LILAS	25620	TARCENAY - FOUCHERANS	06.84.09.37.01
LL	A.C.C.A. de MONTGESOYE	JOUFFROY	HERVE	18 RUE DE LA VILLE HAUTE	25111	MONTGESOYE	06.76.05.50.12
LL	A.C.C.A. de ORNANS	BOUCHET	LIONEL	25 CHEMIN DE CHAUVEROCHE	25290	ORNANS	06.42.19.99.64
LL	A.I.C.A. de MOUTHIER-HAUTEPIERRE	ROUSSEL	PATRICK	15 ROUTE GORGES DE NOUAILLES	25920	MOUTHIER HAUTE PIERRE	06.08.06.55.47
LL	A.I.C.A. de VUILLAFANS - CHATEAUVIEUX LES FOSSES	GALLI	ALEXANDRE	25 ROUTE DE BESANCON	25840	VUILLAFANS	06.81.78.21.66

1 - Pour rappel, préalablement à tout transport, un sanglier abattu doit être impérativement marqué. Il appartient au président ou à son délégué de faire appel, à un peseur agréé.

2 - Pour contacter un peseur agréé, le responsable de battue se réfère à la liste officielle des peseurs agréés fournie par la Fédération. Le bon sens veut, pour limiter les déplacements, que le 1er peseur agréé contacté soit choisi sur une commune bordière ou du moins proche de la société de chasse en question. Si ce peseur agréé n'est pas disponible, on pourra alors élargir la recherche.

3 – Si le détenteur ne dispose pas des dispositifs de marquage nécessaires à l'animal prélevé, il doit contacter l'ONCFS et ensuite le peseur référent de son UG, seul dépositaire des bracelets de substitution.

4 - Une fois le lieu et l'heure de rendez-vous calés entre le peseur agréé et la société de chasse (de préférence : à midi à la cabane de chasse, pour un sanglier abattu le matin), le responsable de la battue peut faire vider l'animal, si les conditions climatiques ou le type de blessure (balle de panse) l'exigent. Le cas échéant, un abaque théorique permettra au peseur agréé de déduire le poids plein à partir du poids vidé.

5 - Pour le contrôle, il est du ressort de la société de chasse de mettre à disposition du peseur agréé un peson adapté.

6 - Une fois le contrôle effectué, le peseur agréé appose son étiquette personnalisée sur le cahier de battue

LISTING DES CONTROLEURS POUR LA PESEE CERTIFIEE - SAISON 2019-2020

ATTENTION : seules les personnes qui apparaissent en grisé dans le tableau sont assermentées au titre de la police de la chasse et donc autorisées à certifier les pesées sur leur propre société de chasse.

LVA1	<i>PesEUR référent</i>	LESQUELEN	JEAN CLAUDE	13 GRANDE RUE	25340	CHAUX LES CLERVAL	06.38.62.18.55
LVA2	<i>PesEUR référent</i>	GROSJEAN	GERMAIN	28 GRAND RUE	25430	RANDEVILLERS	06.80.12.66.54
LVA3	<i>PesEUR référent</i>	GIGON	PIERRE	4 RUE DU PONT DESSUS	25150	DAMBELIN	06.08.43.06.16
LVA	A.C.C.A. de ANTEUIL	REGAZZONI	BERNARD	7 RUE DU CHATEAU D'EAU	25400	AUDINCOURT	06.89.74.17.59
LVA	A.C.C.A. de CHAUX-LES-CLERVAL	MARTIN	GUY	16 RUE DE LA SCIE	25340	CHAUX LES CLERVAL	06.08.52.28.65
LVA	A.C.C.A. de CHAUX-LES-CLERVAL	WILD	YOHANN	2 RUE DES LILAS	25340	CHAUX LES CLERVAL	06.72.14.53.50
LVA	A.C.C.A. de SAINT-GEORGES-ARMONT	FALLOT	SYLVAIN	13 ROUTE DE CLERVAL	25340	SAINT GEORGES ARMONT	06.06.92.24.62
LVA	A.I.C.A. de BAUME LES DAMES Sud A36	FRANCHINI	CHRISTOPHE	1 RUE DE L HELVETIE	25110	BAUME LES DAMES	06.75.42.01.00
LVA	A.I.C.A. de CLERVAL - SANTOCHE	RABOLIN	DOMINIQUE	43 RUE PORTE DE CHAUX	25340	CLERVAL	06.07.51.97.86
LVA	A.C.C.A. de CHAZOT	MOUREY	VINCENT	RUE DE CROSEY LE GRAND	25430	CHAZOT	06.89.64.84.88
LVA	A.C.C.A. de CROSEY LE GRAND	MEILLET	LUDOVIC	1 RUE SUR LA COTE	25430	VELLEVANS	03.81.86.81.37
LVA	A.C.C.A. de LANANS	GROSJEAN	CLAUDE	4 RUE LES PERRIERES	25430	SANCEY	03.81.86.83.07
LVA	A.C.C.A. de BELVOIR	HUGONNOT	JEAN BAPTISTE	10 RUE DU BOURG	25430	BELVOIR	06.79.52.17.66
LVA	A.C.C.A. de DAMBELIN	BULLE	PATRICK	12 GRANDE RUE	25150	DAMBELIN	06.12.28.17.58
LVA	A.C.C.A. de DAMBELIN	RATINAUD	LUDOVIC	13 HAMEAU DE MAUCHAMPS	25150	REMONDANS VAIVRE	06.23.81.33.71
LVA	A.C.C.A. de FEULE	SIMON	YVES	7 RUE DE SOLEMONT	25190	FEULE	06.16.78.11.21
LVA	A.C.C.A. de NEUCHATEL URTIERE	BLANC	GERARD	8 GRANDE RUE	25150	NEUCHATEL URTIERE	07.57.43.05.34
LVA	A.C.C.A. de REMONDANS VAIVRE	BONNOT	LORRIS	30 RUE DES LONGS CHAMPS	25150	REMONDANS VAIVRE	06.13.31.54.26
LVA	A.C.C.A. de VALONNE	VIOTTE	MICKAEL	1 BIS GRANDE RUE	25190	VALONNE	06.73.82.28.63
LVA	A.C.C.A. de VALONNE	BINET	ERIC	7 RUE DU LOMONT	25190	VALONNE	06.76.53.48.10
LVA	A.C.C.A. de VALONNE	VIOTTE	JEAN-PIERRE	6 RUE DU LOMONT	25190	VALONNE	06.85.59.95.67
LVA	A.C.C.A. de VELLEROT-LES-BELVOIR	GROSSOT	SERGE	20 GRANDE RUE	25430	VYT LES BELVOIR	06.09.35.74.53
LVA	A.C.C.A. de VERNOIS-LES-BELVOIR	BECOULET	SEBASTIEN	3 ROUTE DE VERNOIS	25430	VYT LES BELVOIR	06.75.04.93.70
LVA	A.I.C.A. de HYEMONDANS, LANTHENANS	RUFFIEUX	FLORIAN	13 RUE DE LA RANCEUSE	25150	DAMBELIN	06.09.98.14.18
LVA	A.I.C.A. de HYEMONDANS, LANTHENANS	INVERNIZZI	GUY	10 MAUCHAMPS	25150	REMONDANS VAIVRE	06.49.60.86.45
LVA	GPT DES LOMONTS	SALVI	PIERRE LOUIS	43 E GRAND RUE	25150	VERMONDANS	06.24.25.28.53

1 - Pour rappel, préalablement à tout transport, un sanglier abattu doit être impérativement marqué. Il appartient au président ou à son délégué de faire appel, à un peseur agréé.

2 - Pour contacter un peseur agréé, le responsable de battue se réfère à la liste officielle des peseurs agréés fournie par la Fédération. Le bon sens veut, pour limiter les déplacements, que le 1er peseur agréé contacté soit choisi sur une commune bordière ou du moins proche de la société de chasse en question. Si ce peseur agréé n'est pas disponible, on pourra alors élargir la recherche.

3 – Si le détenteur ne dispose pas des dispositifs de marquage nécessaires à l'animal prélevé, il doit contacter l'ONCFS et ensuite le peseur référent de son UG, seul dépositaire des bracelets de substitution.

4 - Une fois le lieu et l'heure de rendez-vous calés entre le peseur agréé et la société de chasse (de préférence : à midi à la cabane de chasse, pour un sanglier abattu le matin), le responsable de la battue peut faire vider l'animal, si les conditions climatiques ou le type de blessure (balle de panse) l'exigent. Le cas échéant, un abaque théorique permettra au peseur agréé de déduire le poids plein à partir du poids vidé.

5 - Pour le contrôle, il est du ressort de la société de chasse de mettre à disposition du peseur agréé un peson adapté.

6 - Une fois le contrôle effectué, le peseur agréé appose son étiquette personnalisée sur le cahier de battue

LISTING DES CONTROLEURS POUR LA PEESE CERTIFIEE - SAISON 2019-2020

ATTENTION : seules les personnes qui apparaissent en grisé dans le tableau sont assermentées au titre de la police de la chasse et donc autorisées à certifier les pesées sur leur propre société de chasse.

MON1	<i>Peseur référent</i>	SALVI	PATRICK	18 RUE PRINCIPALE	25240	BREY ET MAISON DU BOIS	06.83.44.53.71
MON2	<i>Peseur référent</i>	GRESARD	CLAUDE	5 RUE DES SORBIERS	25160	MALBUISSON	06.82.27.22.04
MON3	<i>Peseur référent</i>	LOUIS JACQUET	ALAIN	9 RUE DU CHATEAU	25300	VERRIERES DE JOUX	06.38.67.48.77
MON	A.C.C.A. de CHAPELLE DES BOIS	COURVOISIER	FRANCK	24, LA COMBE DES CIVES	25240	CHAPELLE DES BOIS	06.87.04.46.84
MON	A.C.C.A. de CHAUX-NEUVE	GUY	JEAN CLAUDE	17 GRAND RUE	25240	CHAUX NEUVE	06.84.31.74.29
MON	A.C.C.A. de CHAUX-NEUVE	GUY	JEAN YVES	12 RUE DE L'EGLISE	25240	CHAUX NEUVE	06.40.35.83.72
MON	A.C.C.A. de MOUTHE	VANOTTI	JEAN-CHARLES	3 BIS RUE ST SIMON	25240	MOUTHE	06.72.28.44.19
MON	A.C.C.A. de MOUTHE	PACHON	JEAN BAPTISTE	8 RUE DE L'EGLISE	25240	MOUTHE	06.86.04.90.84
MON	A.C.C.A. de PONTETS (LES)	SCALABRINO	GUY	11 RUE PACAUD	25240	LES PONTETS	06.01.93.72.41
MON	BESSET CHRISTIAN (Chalet Brulé)	PALATIN	ALAIN	24 RUE DE LA LOUVIERE	25300	VUILLECIN	06.81.57.49.64
MON	A.C.C.A. de FOURCATIER MAISON NEUVE	CORNALI	STEEVE	17 LES CRETS PARIS	25370	FOURCATIER MAISON NEUVE	06.08.80.76.94
MON	A.C.C.A. de GRANGETTES (LES)	GWISZCZ	PATRICE	22 RUE DE L EGLISE	25160	LES GRANGETTES	06.77.43.39.03
MON	A.C.C.A. de MALPAS	CARETTI	JEROME	94 RUE DES LAVAUX	25300	PONTARLIER	06.88.36.51.73
MON	A.C.C.A. de MONTPERREUX	MASNADA	FERNAND	4 CHAMP DEVANT LE FRAMBOURG	25300	LA CLUSE ET MIJOUX	06.16.19.09.49
MON	A.C.C.A. de PLANEE (LA)	GIROD	ROMAIN	1 RUE DE L EGLISE	25160	LA PLANEE	06.30.51.95.97
MON	A.C.C.A. de JOUGNE	THERY	JEAN	15 RUE DES FORGES	25370	JOUGNE	06.07.04.52.23
MON	A.C.C.A. de PONTARLIER	PETITE	MICHEL	8 RUE DU TOULOMBIEF	25300	PONTARLIER	06.84.45.01.55

1 - Pour rappel, préalablement à tout transport, un sanglier abattu doit être impérativement marqué. Il appartient au président ou à son délégué de faire appel, à un peseur agréé.

2 - Pour contacter un peseur agréé, le responsable de battue se réfère à la liste officielle des peseurs agréés fournie par la Fédération. Le bon sens veut, pour limiter les déplacements, que le 1er peseur agréé contacté soit choisi sur une commune bordière ou du moins proche de la société de chasse en question. Si ce peseur agréé n'est pas disponible, on pourra alors élargir la recherche.

3 – Si le détenteur ne dispose pas des dispositifs de marquage nécessaires à l'animal prélevé, il doit contacter l'ONCFS et ensuite le peseur référent de son UG, seul dépositaire des bracelets de substitution.

4 - Une fois le lieu et l'heure de rendez-vous calés entre le peseur agréé et la société de chasse (de préférence : à midi à la cabane de chasse, pour un sanglier abattu le matin), le responsable de la battue peut faire vider l'animal, si les conditions climatiques ou le type de blessure (balle de panse) l'exigent. Le cas échéant, un abaque théorique permettra au peseur agréé de déduire le poids plein à partir du poids vidé.

5 - Pour le contrôle, il est du ressort de la société de chasse de mettre à disposition du peseur agréé un peson adapté.

6 - Une fois le contrôle effectué, le peseur agréé appose son étiquette personnalisée sur le cahier de battue

LISTING DES CONTROLEURS POUR LA PESEE CERTIFIEE - SAISON 2019-2020

ATTENTION : seules les personnes qui apparaissent en grisé dans le tableau sont assermentées au titre de la police de la chasse et donc autorisées à certifier les pesées sur leur propre société de chasse.

MV1	<i>PesEUR référent</i>	CUCHE	DOMINIQUE	2 RUE CLAUDE NICOLAS LEDOUX	25530	BELMONT	06.07.80.31.91
MV2	<i>PesEUR référent</i>	FRANCHINI	MICHEL	1 RUE DU MOTIER	25510	PIERREFONTAINE LES VARANS	06.28.29.18.66
MV	A.C.C.A. de GONSANS	GRUET	BERNARD	1 RUE LA RIOTTE	25360	GONSANS	06.52.96.84.63
MV	CAMP MILITAIRE VALDAHON	DUFAU	MICHEL	1 RUE DE LA FELIE	25770	FRANCOIS	06.88.49.34.87
MV	CAMP MILITAIRE VALDAHON	MOYSE	PASCAL	10 RUE DE LA CHAPELLE	25800	ETRAY	06.87.53.73.50
MV	CAMP MILITAIRE VALDAHON	SARRON	GABRIEL	1 IMPASSE DE LA LAUCHIERE	25380	BRETONVILLERS	06.75.16.63.88
MV	F.D. VERRIERES-DU-GROSBOIS	BOSSERT	ABEL	5 CHEMIN DE CROUX	25840	VUILLAFANS	06.83.32.58.01

1 - Pour rappel, préalablement à tout transport, un sanglier abattu doit être impérativement marqué. Il appartient au président ou à son délégué de faire appel, à un peseur agréé.

2 - Pour contacter un peseur agréé, le responsable de battue se réfère à la liste officielle des peseurs agréés fournie par la Fédération. Le bon sens veut, pour limiter les déplacements, que le 1er peseur agréé contacté soit choisi sur une commune bordière ou du moins proche de la société de chasse en question. Si ce peseur agréé n'est pas disponible, on pourra alors élargir la recherche.

3 – Si le détenteur ne dispose pas des dispositifs de marquage nécessaires à l'animal prélevé, il doit contacter l'ONCFS et ensuite le peseur référent de son UG, seul dépositaire des bracelets de substitution.

4 - Une fois le lieu et l'heure de rendez-vous calés entre le peseur agréé et la société de chasse (de préférence : à midi à la cabane de chasse, pour un sanglier abattu le matin), le responsable de la battue peut faire vider l'animal, si les conditions climatiques ou le type de blessure (balle de panse) l'exigent. Le cas échéant, un abaque théorique permettra au peseur agréé de déduire le poids plein à partir du poids vidé.

5 - Pour le contrôle, il est du ressort de la société de chasse de mettre à disposition du peseur agréé un peson adapté.

6 - Une fois le contrôle effectué, le peseur agréé appose son étiquette personnalisée sur le cahier de battue

LISTING DES CONTROLEURS POUR LA PESEE CERTIFIEE - SAISON 2019-2020

ATTENTION : seules les personnes qui apparaissent en grisé dans le tableau sont assermentées au titre de la police de la chasse et donc autorisées à certifier les pesées sur leur propre société de chasse.

PEH1	<i>Peseur référent</i>	GARCIA	PATRICK	39 RUE DE LA DEUXIEME CITE	25250	L'ISLE SUR LE DOUBS	06.86.83.48.35
PEH2	<i>Peseur référent</i>	LEPIGEON	HUBERT	28 RUE DU CHAMPS DU PRE	25150	VILLARS SOUS ECOT	06.62.35.07.83
PEH3	<i>Peseur référent</i>	JEANGUENIN	RENE	38, RUE D'AUDINCOURT	25230	DASLE	06.51.72.34.10
PEH4	<i>Peseur référent</i>	WIEDMANN	GERARD	15 C RUE DE L ETANG	25230	VANDONCOURT	06.62.08.06.43
PEH	A.C.C.A. de BLUSSANS Nord A36	RICHE	ARNAUD	7 RUE DE LA GRANGE	25250	BLUSSANS	06.80.03.62.33
PEH	A.C.C.A. de COLOMBIER-FONTAINE	FAIVRE	JACQUES	33 RUE DU STADE	25260	COLOMBIER FONTAINE	06.06.47.55.75
PEH	A.C.C.A. de DAMPIERRE-SUR-LE-DOUBS	BARBIER	GILLES	11 RUE DU TISSAGE	25400	EXINCOURT	06.87.57.77.68
PEH	A.C.C.A. de DAMPIERRE-SUR-LE-DOUBS	MOREL	PATRICK	21 RUE DU JOLY BOIS	25150	VILLARS SOUS ECOT	06.71.79.61.02
PEH	A.C.C.A. de ETOUVANS	MIDEY	MARCEL	25 RUE DES GRANDS CHAMPS	25260	ETOUVANS	03.81.97.64.47
PEH	A.C.C.A. de BOURGUIGNON	FELEZ	FREDERIC	15 GRANDE RUE	25150	BOURGUIGNON	06.65.27.46.44
PEH	A.C.C.A. de ECOT	CURIE	DIDIER	28 RUE NEUVE	25230	SELONCOURT	06.07.22.89.99
PEH	A.C.C.A. de ECOT	CURIE	MATHIEU	9 BIS RUE DES FONTAINES	25150	ECOT	06.27.40.42.24
PEH	A.C.C.A. de GOUX-LES-DAMBELIN	MARCHIO	JOSEPH	8 RUE DU STADE	25150	GOUX LES DAMBELIN	06.61.98.93.84
PEH	A.C.C.A. de ISLE-SUR-LE-DOUBS (L')	MOREL	JEAN LOUIS	19 RUE VOULOT	25250	L'ISLE SUR LE DOUBS	06.73.06.06.77
PEH	A.C.C.A. de MATHAY	NOMMAY	BENOIT	179 RUE ST PAUL	25700	MATHAY	06.70.95.73.41
PEH	A.C.C.A. de MATHAY	POURCELOT	DIDIER	428 RUE DU MAQUIS	25700	MATHAY	06.67.48.63.68
PEH	A.C.C.A. de MATHAY	GRAIZELY	LUC	14 RUE DU TERTRE	25700	MATHAY	06.82.61.33.79
PEH	A.C.C.A. de PONT-DE-ROIDE - VERMONDANS	BARTHOULOT	JEAN MICHEL	39 GRANDE RUE	25150	VERMONDANS	06.24.04.95.82
PEH	A.C.C.A. de PONT-DE-ROIDE - VERMONDANS	CHAOURS	MICHEL	17 RUE EMILE PEUGEOT	25150	PONT DE ROIDE	06.72.89.95.37
PEH	A.C.C.A. de PONT-DE-ROIDE - VERMONDANS	DE GEORGI	GILLES	4 RUE DES TROENES	25150	VERMONDANS	06.83.08.13.22
PEH	A.C.C.A. de RANG	REQUET	JEAN	8 RUE DES ESSARTS NOUVEAUX	25250	RANG	06.77.85.71.55
PEH	A.C.C.A. de VALENTIGNEY	REBILLARD	PHILIPPE	28 RUE VILLEDIEU	25700	VALENTIGNEY	06.23.38.33.30
PEH	A.C.C.A. de VILLARS SOUS ECOT Sud A36	PELIER	FRANCK	13 RUE REUGE	25150	VILLARS SOUS ECOT	06.73.14.83.23
PEH	A.C.C.A. de VOUJEAUCOURT	VAUTHERIN	ANDRE	40 RUE DU 152EME RI	25420	VOUJEAUCOURT	06.75.11.55.05
PEH	A.C.C.A. de AUDINCOURT	RUEZ	RENE	18 RUE DES SAMBLONS	25700	VALENTIGNEY	06.95.61.47.18
PEH	A.C.C.A. de DAMBENOIS	HUSSARD	ALEXANDRE	11 RUE D'ALLENJOIE	25600	DAMBENOIS	06.87.69.72.71
PEH	A.C.C.A. de DAMPIERRE-LES-BOIS	DOMINGUEZ	JEAN CLAUDE	27 RUE DE FESCHES	25490	DAMPIERRE LES BOIS	06.73.23.14.18
PEH	A.C.C.A. de DASLE	PETITCLERC	JEAN CLAUDE	56 RUE DU CHENET	25230	DASLE	06.35.96.82.99
PEH	A.C.C.A. de DASLE	WIDMER	GUY	4 BIS RUE DU CHATEAU D'EAU	25230	DASLE	06.75.32.29.79
PEH	A.C.C.A. de FESCHES-LE-CHATEL	BELEY	GUILLAUME	1 RUE DES VOSGES	25400	EXINCOURT	06.29.56.43.06
PEH	A.I.C.A. d' ETUPES-TAILLECOURT	CANTO	MARYLIN	ECLUSEN°9	25460	ETUPES	06.32.16.30.84
PEH	A.C.C.A. de AUTECHAUX-ROIDE	BARTHOULOT	JEAN MARIE	7, RUE DE L'EGLISE	25150	AUTECHAUX ROIDE	06.84.13.17.92
PEH	A.C.C.A. de BLAMONT	KRUK	JEAN PAUL	15 IMPASSE DES VIOLETTES	25310	BLAMONT	06.66.69.89.88
PEH	A.C.C.A. de BLAMONT	MONTAGNON	PASCAL	2 BIS RUE DES GENEVRIERS	25310	BLAMONT	03.81.35.90.20
PEH	A.C.C.A. de ECURCEY	ROTH	JACQUES	37 RUE DU GENERAL LECLERC	25230	SELONCOURT	06.13.91.55.64
PEH	A.C.C.A. de HERIMONCOURT	BELEY	ANDRE	7 IMPASSE PIERRE ISELIN	25310	HERIMONCOURT	06.61.64.70.23
PEH	A.C.C.A. de MANDEURE	MATTE	LAURENT	211, CITES DU MEXIQUE	25350	MANDEURE	06.76.82.19.62
PEH	A.C.C.A. de PIERREFONTAINE-LES-BLAMONT	LCHAT	BERNARD	1 RUE DE LA PALE	25310	PIERREFONTAINE LES BLAMONT	06.74.59.10.83
PEH	A.C.C.A. de VILLARS-LES-BLAMONT	MOUQUAND	GILLES	7 RUE DE LEGLISE	25310	VILLARSLES BLAMONT	06.58.75.87.03

1 - Pour rappel, préalablement à tout transport, un sanglier abattu doit être impérativement marqué. Il appartient au président ou à son délégué de faire appel, à un peseur agréé.

2 - Pour contacter un peseur agréé, le responsable de battue se réfère à la liste officielle des peseurs agréés fournie par la Fédération. Le bon sens veut, pour limiter les déplacements, que le 1er peseur agréé contacté soit choisi sur une commune bordière ou du moins proche de la société de chasse en question. Si ce peseur agréé n'est pas disponible, on pourra alors élargir la recherche.

3 – Si le détenteur ne dispose pas des dispositifs de marquage nécessaires à l'animal prélevé, il doit contacter l'ONCFS et ensuite le peseur référent de son UG, seul dépositaire des bracelets de substitution.

4 - Une fois le lieu et l'heure de rendez-vous calés entre le peseur agréé et la société de chasse (de préférence : à midi à la cabane de chasse, pour un sanglier abattu le matin), le responsable de la battue peut faire vider l'animal, si les conditions climatiques ou le type de blessure (balle de panse) l'exigent. Le cas échéant, un abaque théorique permettra au peseur agréé de déduire le poids plein à partir du poids vidé.

5 - Pour le contrôle, il est du ressort de la société de chasse de mettre à disposition du peseur agréé un peson adapté.

6 - Une fois le contrôle effectué, le peseur agréé appose son étiquette personnalisée sur le cahier de battue

LISTING DES CONTROLEURS POUR LA PEESE CERTIFIEE - SAISON 2019-2020

ATTENTION : seules les personnes qui apparaissent en grisé dans le tableau sont assermentées au titre de la police de la chasse et donc autorisées à certifier les pesées sur leur propre société de chasse.

PPEP1	<i>Peseur référent</i>	BOILLON	JEAN MAURICE	1 RUE LE MOULIN DU BAS	25290	ORNANS	06.89.03.81.20
PPEP2	<i>Peseur référent</i>	CURTY	JEAN PIERRE	21 RUE DE LA FOUCHERE	25220	CHALEZE	06.86.32.84.37
PPEP3	<i>Peseur référent</i>	SILVANA MENDES	SERGIO	3 RUE DES ROSIERS	25390	ORCHAMPS VENNES	06.79.43.36.04
PPEP	A.C.C.A. de ARGUEL	FASEL	PASCAL	18 RUE DE LA MAIRIE	25660	SAONE	06.83.69.81.98
PPEP	A.C.C.A. de BONNEVAUX-LE-PRIEURE	EPERON	JEAN FRANCOIS	CHEMIN DE CHAMP-PAMONT 22	1033	CHESEAUX SUR LAUSANNE	79.33.25.98.7
PPEP	A.C.C.A. de CHARBONNIERES-LES-SAPINS	VUILLEMIN	ANDRE	27 RUE DE BESANCON	25220	THISE	06.08.68.99.06
PPEP	A.C.C.A. de EPEUGNEY	FROSIO	JEAN MICHEL	6 RUE DE LA LIBERTE	25290	EPEUGNEY	06.84.04.84.65
PPEP	A.C.C.A. de FONTAIN	LIME	JEAN	5 RUE SUR ROCHE	25660	FONTAIN	06.70.53.96.42
PPEP	A.C.C.A. de FONTAIN	GROS	GILLES	9 RUE DES LILAS	25660	FONTAIN	07.82.56.38.35
PPEP	A.C.C.A. de FOUCHERANS	VUILLEMIN	CHRISTOPHE	12 RUE DE SOUS VELLES	25620	TARCENAY - FOUCHERANS	06.07.13.29.16
PPEP	A.C.C.A. de MEREY SOUS MONTROND	PERSONENI	THOMAS	8, RUE DU GRAND COURTIL	25620	MALBRANS	06.37.69.69.86
PPEP	A.C.C.A. de GRATTERIS (LE)	PERRIN	GUY	11 GRANDE RUE	25620	LE GRATTERIS	03.81.55.79.67
PPEP	A.C.C.A. de TARCENAY	MENETRIER	LOUIS	2 RUE DES LILAS	25620	TARCENAY - FOUCHERANS	06.84.09.37.01
PPEP	A.C.C.A. de TARCENAY	CUINET	CHRISTEL	1 BIS RUE DU STADE	25360	NAISEY LES GRANGES	06.45.35.22.92
PPEP	A.C.C.A. de TARCENAY	MENETRIER	NICOLAS	8 RUE DE SOUS VELLES	25620	TARCENAY - FOUCHERANS	06.79.22.57.15
PPEP	A.C.C.A. de BOUCLANS	CORNU	PASCAL	1 RUE JEAN LALLEMAND	25360	BOUCLANS	06.82.01.67.11
PPEP	A.C.C.A. de BOUCLANS	MOREL	BERNARD	28 GRANDE RUE	25360	BOUCLANS	06.76.04.70.82
PPEP	A.C.C.A. de GENNES	BORRONERO	LESLIE	6 B RUE DE LA FONTAINE	25360	ADAM LES PASSAVANT	06.83.09.75.76
PPEP	A.C.C.A. de MORRE	ROUSSET	DENIS	7 RUE DES PLANCHES	25660	MORRE	06.81.05.97.62
PPEP	A.C.C.A. de MORRE	MARY	DANIEL	5 CHEMIN DU TRUCHOT	25660	MORRE	03.81.81.19.15
PPEP	A.C.C.A. de SAONE	HACQUIN	GHISLAIN	4 RUE DES GENEVRIERS	25660	SAONE	06.43.14.00.24
PPEP	A.C.C.A. de VAIRE	SCHIRER	JOEL	7 RUE DES VERGERS	25220	VAIRE ARCIER	06.35.37.84.57
PPEP	C.P. MAULBON D'ARBAUMONT Xavier	HEYMANN	SONIA	24 ROUTE DE BESANCON	25720	BEURE	06.87.22.57.33
PPEP	C.P. POMMEY ERIC	ROBERT	JEAN MARIE	22 GRAND RUE	25360	NANCRAY	07.88.56.53.85
PPEP	A.C.C.A. de ORSANS	VARLET	JOHAN	8 RUE DE LA MAIRIE	25530	ORSANS	06.37.66.74.61
PPEP	A.I.C.A. de BRETIGNEY-NOTRE-DAME - SILLEY-BLEFOND	PARROT	ROMEO	13 GRANDE RUE	25360	NANCRAY	06.76.92.18.60

1 - Pour rappel, préalablement à tout transport, un sanglier abattu doit être impérativement marqué. Il appartient au président ou à son délégué de faire appel, à un peseur agréé.

2 - Pour contacter un peseur agréé, le responsable de battue se réfère à la liste officielle des peseurs agréés fournie par la Fédération. Le bon sens veut, pour limiter les déplacements, que le 1er peseur agréé contacté soit choisi sur une commune bordière ou du moins proche de la société de chasse en question. Si ce peseur agréé n'est pas disponible, on pourra alors élargir la recherche.

3 – Si le détenteur ne dispose pas des dispositifs de marquage nécessaires à l'animal prélevé, il doit contacter l'ONCFS et ensuite le peseur référent de son UG, seul dépositaire des bracelets de substitution.

4 - Une fois le lieu et l'heure de rendez-vous calés entre le peseur agréé et la société de chasse (de préférence : à midi à la cabane de chasse, pour un sanglier abattu le matin), le responsable de la battue peut faire vider l'animal, si les conditions climatiques ou le type de blessure (balle de panse) l'exigent. Le cas échéant, un abaque théorique permettra au peseur agréé de déduire le poids plein à partir du poids vidé.

5 - Pour le contrôle, il est du ressort de la société de chasse de mettre à disposition du peseur agréé un peson adapté.

6 - Une fois le contrôle effectué, le peseur agréé appose son étiquette personnalisée sur le cahier de battue

LISTING DES CONTROLEURS POUR LA PEESE CERTIFIEE - SAISON 2019-2020

ATTENTION : seules les personnes qui apparaissent en grisé dans le tableau sont assermentées au titre de la police de la chasse et donc autorisées à certifier les pesées sur leur propre société de chasse.

SBN1	<i>Peseur référent</i>	SAUGE	ANTOINE	12 RUE DE LA BARECHE	25580	VOIRES	06.79.48.66.88
SBN2	<i>Peseur référent</i>	VIEILLE	CHRISTOPHE	2 LE CARRE	25520	ARC SOUS CICON	06.72.63.04.61
SBN3	<i>Peseur référent</i>	BOBILLIER	MICHEL	L.D : 2 LES FORGES	25570	GRAND COMBE CHATELEU	06.80.68.78.19
SBN	A.C.C.A. de AVOUDREY	BOLE	PAUL	2 RUE DE LA RUOTTE	25690	AVOUDREY	06.76.65.38.81
SBN	A.C.C.A. de EPENOY	POUPENEY	JEAN FRANCOIS	2 LES GRANGES D' EPENOY	25800	EPENOY	06.81.12.45.10
SBN	A.C.C.A. de FLANGEBOUCHE	BOLARD	MICHEL	22 GRANDE RUE	25690	FLANGEBOUCHE	06.70.58.09.87
SBN	A.C.C.A. de FLANGEBOUCHE	BOURQUIN	FREDERIC	26 GRANDE RUE	25690	FLANGEBOUCHE	07.86.36.74.07
SBN	A.C.C.A. de FLANGEBOUCHE	BERLEMONT	RICHARD	6 LOT DES MYOSOTIS	25390	FLANGEBOUCHE	06.83.50.67.23
SBN	A.C.C.A. de BUGNY	DROZ BARTHOLET	SYLVAIN	18 RUE FONTAINE SOYER	21850	SAINT APOLLINAIRE	06.88.55.43.19
SBN	A.C.C.A. de LA LONGEVILLE	BOLE RICHARD	THEO	5C ROUTE DU COIN DU BOIS	25650	LA LONGEVILLE	06.36.80.80.84
SBN	SCALABRINO Robert	FAIVRE	DANIEL	63 BIS RUE DES LAVAUX	25300	PONTARLIER	03.81.46.78.76
SBN	A.C.C.A. de MONTLEBON	DREZET	BENOIT	21 RUE DE CHINARD	25500	MONTLEBON	06.89.66.80.56
SBN	A.C.C.A. de MONTLEBON	DUBOIS	ADRIEN	2 BIS RUE DES EPINOTTES	25500	MONTLEBON	06.25.19.21.67
SBN	A.C.C.A. de VILLE-DU-PONT	BOBILLIER	MICHEL	L.D : 2 LES FORGES	25570	GRAND COMBE CHATELEU	06.80.68.78.19
SBN	CHATELAIN Jacques	PERRET-GENTIL	THIERRY	RUE DE LA GRIOTTE	25500	LE BELIEU	03.81.67.03.05

1 - Pour rappel, préalablement à tout transport, un sanglier abattu doit être impérativement marqué. Il appartient au président ou à son délégué de faire appel, à un peseur agréé.

2 - Pour contacter un peseur agréé, le responsable de battue se réfère à la liste officielle des peseurs agréés fournie par la Fédération. Le bon sens veut, pour limiter les déplacements, que le 1er peseur agréé contacté soit choisi sur une commune bordière ou du moins proche de la société de chasse en question. Si ce peseur agréé n'est pas disponible, on pourra alors élargir la recherche.

3 – Si le détenteur ne dispose pas des dispositifs de marquage nécessaires à l'animal prélevé, il doit contacter l'ONCFS et ensuite le peseur référent de son UG, seul dépositaire des bracelets de substitution.

4 - Une fois le lieu et l'heure de rendez-vous calés entre le peseur agréé et la société de chasse (de préférence : à midi à la cabane de chasse, pour un sanglier abattu le matin), le responsable de la battue peut faire vider l'animal, si les conditions climatiques ou le type de blessure (balle de panse) l'exigent. Le cas échéant, un abaque théorique permettra au peseur agréé de déduire le poids plein à partir du poids vidé.

5 - Pour le contrôle, il est du ressort de la société de chasse de mettre à disposition du peseur agréé un peson adapté.

6 - Une fois le contrôle effectué, le peseur agréé appose son étiquette personnalisée sur le cahier de battue

LISTING DES CONTROLEURS POUR LA PESEE CERTIFIEE - SAISON 2019-2020

ATTENTION : seules les personnes qui apparaissent en grisé dans le tableau sont assermentées au titre de la police de la chasse et donc autorisées à certifier les pesées sur leur propre société de chasse.

VD1	<i>Peseur référent (intérim)</i>	BREUILLARD	PATRICE	15 RUE ALPHONSE DELACROIX , ALAISE	25330	ETERNOZ	06.69.27.66.60
VD2	<i>Peseur référent</i>	SALOMON	DOMINIQUE	2 BIS RUE DE LA FONTAINE	25520	RENEDALE	06.87.33.44.70
VD3	<i>Peseur référent</i>	VALLET	FRANCK	15 RUE DU LAC	25560	BONNEVAUX	06.78.94.36.96
VD	A.C.C.A. de BOUJAILLES	MONNOT	SEBASTIEN	4 RUE DE LA SALLE DES FETES	25560	BOUJAILLES	06.89.80.17.32
VD	A.C.C.A. de VILLENEUVE D'AMONT	ROLET	GILLES	1 RUE DES SAPINS	25270	VILLERS SOUS CHALAMONT	06.74.49.27.90
VD	A.C.C.A. de VILLERS-SOUS-CHALAMONT	INVERNICI	MAXIME	10 ROUTE DE VILLENEUVE	25270	VILLERS SOUS CHALAMONT	06.89.79.08.54
VD	F.D. LEVIER - LOT N°4 - SCAY	BOSSERT	ABEL	5 CHEMIN DE CROUX	25840	VUILLAFANS	06.83.32.58.01
VD	Société de chasse de Maillot	BOURIOT	EMILE	23 RUE DES LILAS	25220	THISE	06.73.06.67.22
VD	A.C.C.A. de OUHANS	NICOD	JEAN MARIE	2 RUE DES JONQUILLES	25300	DOMMARTIN	06.52.32.31.49
VD	A.C.C.A. de RENEDALE	SALOMON	DOMINIQUE	2 BIS RUE DE LA FONTAINE	25520	RENEDALE	06.87.33.44.70
VD	A.C.C.A. de BANNANS	MORE	JEAN PIERRE	29 RUE DES AUGES	25560	BULLE	06.89.32.39.48
VD	A.C.C.A. de BOUVERANS	GAUTHIER	AXEL	3 ROUTE DU LAC	25560	BOUVERANS	06.47.76.02.80
VD	A.C.C.A. de BOUVERANS	PARNET	ROGER	8 RUE DU COIN DES PETITS	25560	BOUVERANS	06.89.32.33.88
VD	A.C.C.A. de BULLE	PONTARLIER	JEAN	11 GRANDE RUE	25560	BULLE	06.07.86.53.98
VD	A.C.C.A. de COURVIERES	DEJEUX	DANIEL	5 RUE DE LA POSTE	25560	COURVIERES	06.30.75.23.95
VD	A.C.C.A. de FRASNE	PARIS	THIERRY	18 RUE DE LA CHAPELLE	25560	FRASNE	06.75.43.99.20
VD	A.C.C.A. de GRANGES NARBOZ	BERTIN	JEAN MICHEL	15 RUE PESETTE	25300	GRANGES NARBOZ	06.71.06.52.54
VD	A.C.C.A. de RIVIERE DRUGEON (LA)	PATOZ	JEAN MARIE	7 ISLE DU MARTINET	25560	LA RIVIERE DRUGEON	06.37.25.74.60
VD	A.C.C.A. de SAINTE-COLOMBE	DURIAUX	LOIC	19 RUE JULES FERRY	25300	PONTARLIER	06.87.64.02.78
VD	A.C.C.A. de VUILLECIN	JAVAUX	FREDERIC	37 GRANDE RUE	25300	SAINTE COLOMBE	06.19.87.97.66

1 - Pour rappel, préalablement à tout transport, un sanglier abattu doit être impérativement marqué. Il appartient au président ou à son délégué de faire appel, à un peseur agréé.

2 - Pour contacter un peseur agréé, le responsable de battue se réfère à la liste officielle des peseurs agréés fournie par la Fédération. Le bon sens veut, pour limiter les déplacements, que le 1er peseur agréé contacté soit choisi sur une commune bordière ou du moins proche de la société de chasse en question. Si ce peseur agréé n'est pas disponible, on pourra alors élargir la recherche.

3 – Si le détenteur ne dispose pas des dispositifs de marquage nécessaires à l'animal prélevé, il doit contacter l'ONCFS et ensuite le peseur référent de son UG, seul dépositaire des bracelets de substitution.

4 - Une fois le lieu et l'heure de rendez-vous calés entre le peseur agréé et la société de chasse (de préférence : à midi à la cabane de chasse, pour un sanglier abattu le matin), le responsable de la battue peut faire vider l'animal, si les conditions climatiques ou le type de blessure (balle de panse) l'exigent. Le cas échéant, un abaque théorique permettra au peseur agréé de déduire le poids plein à partir du poids vidé.

5 - Pour le contrôle, il est du ressort de la société de chasse de mettre à disposition du peseur agréé un peson adapté.

6 - Une fois le contrôle effectué, le peseur agréé appose son étiquette personnalisée sur le cahier de battue

LISTING DES CONTROLEURS POUR LA PESEE CERTIFIEE - SAISON 2019-2020

ATTENTION : seules les personnes qui apparaissent en grisé dans le tableau sont assermentées au titre de la police de la chasse et donc autorisées à certifier les pesées sur leur propre société de chasse.

VDGD1	<i>PesEUR référent</i>	VERMOT	ALAIN	1 RUE DE SURMONT	25380	BELLEHERBE	06.79.03.87.49
VDGD2	<i>PesEUR référent</i>	PEQUIGNOT	JOEL	4 RUE BELLE VUE	25190	GLERE	07.86.90.77.68
VDGD3	<i>PesEUR référent</i>	TAILLARD	BERNADETTE	3 LA RANCONNIERE	25470	GOUMOIS	06.81.13.20.34
VDGD	A.C.C.A. de BATTENANS-VARIN	CARTIER	FABIEN	4 RUE PRINCIPALE	25380	BATTENANS VARIN	06.12.45.97.90
VDGD	A.C.C.A. de BELLEHERBE	MOUGEY	REMY	7 RUE DE LA CHAPELLE	25380	BELLEHERBE	06.72.10.30.84
VDGD	A.C.C.A. de BIEF (LE)	CHAOURS	MICHEL	17 RUE EMILE PEUGEOT	25150	PONT DE ROIDE	06.72.89.95.37
VDGD	A.C.C.A. de BRETONVILLERS	SARRON	GABRIEL	1 IMPASSE DE LA LAUCHIERE	25380	BRETONVILLERS	06.75.16.63.88
VDGD	A.C.C.A. de COUR-SAINT-AURICE	ANGIOLINI	STEPHANE	8 RUE DE COUR	25380	COUR SAINT MAURICE	06.88.45.79.25
VDGD	A.C.C.A. de FLEUREY	BINET	ETIENNE	5 RUE DES TARREAUX	25190	VALOREILLE	06.85.54.49.07
VDGD	A.C.C.A. de FLEUREY	PARENT	REGIS	17 RUE DE COUR	25380	COUR SAINT MAURICE	06.08.21.42.58
VDGD	A.C.C.A. de FROIDEVAUX	BOURDENET	ARNAUD	3 RUE DES FONTAINES	25190	FROIDEVAUX	06.71.66.29.44
VDGD	A.C.C.A. de GRANGE (LA)	JOBARD	DENIS	4 RUE DE LA GRANGE	25380	BELLEHERBE	06.75.93.78.86
VDGD	A.C.C.A. de VALOREILLE	BINET	ETIENNE	5 RUE DES TARREAUX	25190	VALOREILLE	06.85.54.49.07
VDGD	A.C.C.A. de VAUCLUSOTTE	BARBIER	CHRISTIAN	7 RUE ULYSSE ROBERT	25140	FOURNET BLANCHEROCHE	06.37.82.16.63
VDGD	A.I.C.A. de MONT-DE-VOUGNEY - LE FRIOLAIS	JOBIN	ANTHONY	15 RUE LE FRIOLAIS	25120	MONT DE VOUGNEY	06.45.64.55.31
VDGD	A.I.C.A. de ORGEANS-BLANCHEFONTAINE	LAME	MARC	24 E RUE DE COURCELLES	25400	ARBOUANS	06.14.96.82.35
VDGD	A.I.C.A. de ORGEANS-BLANCHEFONTAINE	BERNARD	DOMINIQUE	7 RUE PRINCIPALE	25120	ORGEANS BLANCHE FONTAINE	06.87.38.55.80
VDGD	A.C.C.A. de CHAMESOL	BOURQUIN	FRANCK	7 RUE DE LA CASERNE	25190	CHAMESOL	06.81.61.95.04
VDGD	A.C.C.A. de GLERE	PEQUIGNOT	MICHEL	RUE DE COURCLAVON	25190	GLERE	06.07.59.21.95
VDGD	A.C.C.A. de LIEBVILLERS	BONVALOT	LEON	MONGLIOZ	25190	MONTECHEROUX	06.74.58.21.00
VDGD	A.C.C.A. de MONTANCY-BREMONCOURT	BITARD	DENIS	1 chemin de la Grandcôte	25190	MONTANCY	06.98.42.95.02
VDGD	A.C.C.A. de MONTECHEROUX	VACHERESSE	DANIEL	5 RUE DES EUCHES	25190	MONTECHEROUX	03.81.92.50.52
VDGD	A.C.C.A. de MONTJOIE-LE-CHÂTEAU	MARTELET	FREDERIC	15 RUE PRINCIPAL	25190	VAUFREY	07.85.87.58.02
VDGD	A.I.C.A. de NOIREFONTAINE - VILLARS S/S DAMPJOUX	VOLTOLINI	YVES	2 RUE DES ESSARTS	25190	VILLARS SOUS DAMPJOUX	06.09.43.46.62
VDGD	C.P. LES CHEZEAUX	RUEFLIN	JOEL	8 VERNOS LE FOL	25190	GLERE	06.65.35.10.08
VDGD	EMONIN Hubert	EMONIN	DENIS	LE MOULIN	25470	TREVILLERS	07.82.09.78.27
VDGD	A.C.C.A. de VAUFREY	MISERE	CHRISTIAN	1 RUE DE LA MAIRIE	25190	VAUFREY	06.45.86.57.42
VDGD	A.C.C.A. de BURNEVILLERS	MOUREAUX	VINCENT	2 RUE DES FONTAINES	25470	TREVILLERS	06.45.65.70.50
VDGD	A.C.C.A. de INDEVILLERS	FROSSARD	DANIEL	5 LOT LES CHESEAUX	25470	INDEVILLERS	06.71.16.76.66
VDGD	A.C.C.A. de INDEVILLERS	ARGUEDAS	FABIEN	LE SEUD DESSOUS	25470	CHARMAUVILLERS	06.70.11.10.91
VDGD	A.C.C.A. de MONTANDON	GIGON	SYLVAIN	2 RUE DU GENERAL DE GAULLE	25450	DAMPRIEUX	06.30.32.73.86
VDGD	A.C.C.A. de PLAINS-ET-GRANDS-ESSARTS	HOULMANN	DANIEL	1 RUE DU GENET	25470	LES PLAINS ET GRANDS ESSARTS	06.72.31.22.59
VDGD	GPT FORESTIER DES GENEVRIERS	FROSSARD	DANIEL	5 LOT LES CHESEAUX	25470	INDEVILLERS	06.71.16.76.66

1 - Pour rappel, préalablement à tout transport, un sanglier abattu doit être impérativement marqué. Il appartient au président ou à son délégué de faire appel, à un peseur agréé.

2 - Pour contacter un peseur agréé, le responsable de battue se réfère à la liste officielle des peseurs agréés fournie par la Fédération. Le bon sens veut, pour limiter les déplacements, que le 1er peseur agréé contacté soit choisi sur une commune bordière ou du moins proche de la société de chasse en question. Si ce peseur agréé n'est pas disponible, on pourra alors élargir la recherche.

3 – Si le détenteur ne dispose pas des dispositifs de marquage nécessaires à l'animal prélevé, il doit contacter l'ONCFS et ensuite le peseur référent de son UG, seul dépositaire des bracelets de substitution.

4 - Une fois le lieu et l'heure de rendez-vous calés entre le peseur agréé et la société de chasse (de préférence : à midi à la cabane de chasse, pour un sanglier abattu le matin), le responsable de la battue peut faire vider l'animal, si les conditions climatiques ou le type de blessure (balle de panse) l'exigent. Le cas échéant, un abaque théorique permettra au peseur agréé de déduire le poids plein à partir du poids vidé.

5 - Pour le contrôle, il est du ressort de la société de chasse de mettre à disposition du peseur agréé un peson adapté.

6 - Une fois le contrôle effectué, le peseur agréé appose son étiquette personnalisée sur le cahier de battue